

dans l'autre, les gouvernements provinciaux vont devoir consentir des dépenses additionnelles imprévues.

Le gouvernement fédéral n'a pas encore publié d'études qui indiquent combien de travailleurs vont pâtir de ces changements. Rien d'étonnant à cela. Le nombre doit en être renversant.

Déjà, les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Québec ont reconnu que les changements risquent de faire grimper les coûts de l'assistance sociale. M. Buchanan, de la Nouvelle-Écosse, a déclaré que ces coûts s'en trouveraient certes accrus dans sa province.

Les modifications apportées au programme de l'assurance-chômage vont nuire à l'économie du Canada rural. Prenons l'exemple de ma circonscription de Haldimand-Norfolk. Il y a là des localités qui affichent un taux de chômage stupéfiant. On est loin des quelque 8 p. 100 du sud-ouest de l'Ontario. Il y a des endroits dans ma circonscription où le taux de chômage se situe entre 15 et 20 p. 100. En vertu de ce projet de loi, ma circonscription passe pour une partie de la péninsule du Niagara, de sorte que le nombre de semaines de référence va augmenter. C'est une honte, et ce projet de loi ne traite nulle part de ce problème.

Les sommes additionnelles que les entreprises vont devoir payer à cause de ce projet de loi vont augmenter leurs coûts, et, partant, les prix que les consommateurs devront payer. Par ailleurs, ces entreprises seront moins concurrentielles. Si elles participent au commerce international, elles risquent de beaucoup se ressentir de cette hausse de coûts.

Les prestations d'assurance-chômage ont toujours servi d'agent stabilisateur dans les localités où le chômage est élevé. Elles stimulent les économies locales et maintiennent en vie les entreprises. Toute réduction de ces prestations risque de nuire considérablement aux entreprises locales et à toute l'économie locale.

Bien que la formation soit une bonne chose en soi, on ne peut former un travailleur en vue d'un emploi qui n'existe pas. Souvent, dans les localités rurales, il n'y a qu'une seule entreprise. Il n'existe pas d'autres occasions d'emploi. Si ces gens-là obtiennent une formation, ils devront quitter la région pour se trouver ailleurs un emploi. Le gouvernement a choisi d'accroître les crédits à la mobilité afin d'aider les travailleurs à s'établir là où des occasions d'emploi existent plutôt que de créer une politique complète de développement régional. Comment mon collègue le député de Dartmouth l'a dit aujourd'hui, le gouvernement demande aux gens de déménager dans l'Ouest ou à Toronto, là où les emplois existent, au lieu de créer des programmes novateurs propres à répondre aux besoins des chômeurs. Le gouvernement devrait examiner tout le programme d'assurance-chômage en profondeur et envisager les changements qu'il y a lieu d'appor-

ter dans le contexte d'une stratégie globale de sécurité du revenu au lieu de recourir à des mesures punitives.

À la page 30 des documents budgétaires, le gouvernement déclare qu'il entend continuer de contribuer au financement des programmes en période économique difficile lorsqu'il ne conviendrait pas de hausser les primes et de permettre l'accumulation de déficits dans le compte de l'assurance-chômage. Nous ne devrions pas être obligés de signaler au gouvernement que nous traversons à l'heure actuelle une période économique difficile et que pour aggraver encore la situation, le gouvernement se dérobe à ses responsabilités en refusant de contribuer sa part aux prestations d'assurance-chômage.

Examinons un peu comment se répartissent à l'heure actuelle les cotisations des employeurs et des employés et voyons comment elles se comparent avec celles prévues dans le nouveau budget. À l'heure actuelle, les employés versent une prime de 1,95\$ pour chaque 100\$ de gains assurables jusqu'à concurrence de 11,80\$ par semaine. À l'heure actuelle, les employeurs paient 2,73\$ par 100\$ de gains assurables jusqu'à concurrence de 16,52\$ par semaine.

À compter de janvier 1990, le gouvernement ne contribuera plus à la caisse d'assurance-chômage. Les employés et les employeurs devront payer davantage, afin de couvrir l'accroissement des coûts. En 1990, la cotisation des employés passera à 2,25 \$ par tranche de 100 \$ de revenus assurables, jusqu'à un maximum hebdomadaire de 14,29 \$. Cette cotisation hebdomadaire maximale est supérieure de 2,49 \$ à ce que les employés paient à l'heure actuelle, ce qui équivaut à 129,48 \$ de plus par année.

Toujours en 1990, la cotisation des employeurs passera à 3,15\$ par tranche de 100\$ de revenus assurables jusqu'à une cotisation hebdomadaire maximale supérieure de 3,48\$ à ce que les employeurs paient à l'heure actuelle, ce qui équivaut à 180,96\$ de plus par an. Nous savons qui fait les frais de la mauvaise gestion de l'économie depuis quelques années. Ce sont les employeurs et les travailleurs du pays, et c'est vraiment honteux.

• (2240)

Analysons la situation à la lumière des nouveaux changements. Les primes versées par les employés et les employeurs augmentent de façon marquée. Selon le gouvernement, même si on fait passer la cotisation de 1,95\$ à 2,25\$ par tranche de 100\$ de revenus assurables, elle est encore inférieure à ce que les employés payaient au cours des années précédentes. C'est tout à fait vrai. En effet, elle s'élevait à 2,35\$ en 1985, 1986, 1987 et 1988. Cependant, le gouvernement oublie de préciser qu'il a également accru de façon marquée les revenus assurables hebdomadaires maximums, et que de ce fait, la contribution hebdomadaire maximale des employés augmentera énormément. C'est honteux. Les employés ver-